

| | | |
|--------------|--------|----|
| 3.00 crédits | 15.0 h | Q1 |
|--------------|--------|----|

| | |
|---|--|
| Enseignants | Crollen Virginie ;Ravier Isabelle ; |
| Langue d'enseignement | Français |
| Lieu du cours | Louvain-la-Neuve |
| Thèmes abordés | Initier : - aux principes de base de la déontologie et de l'organisation de la pratique logopédique et de la responsabilité professionnelle, - aux dispositions légales et administratives requises par l'exercice de la profession de logopède. |
| Acquis d'apprentissage | <p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</p> <p>Eu égard au référentiel des acquis d'apprentissage, le cours vise à amener prioritairement les étudiants à :</p> <p>A1. Maîtriser les connaissances qui permettent d'expliquer et de comprendre un individu, un groupe ou une organisation en tenant compte des principes de la déontologie et des lois qui régissent l'activité du logopède.</p> <p>E3. Agir en tant que professionnel de la logopédie en se référant aux principes de l'éthique et de la déontologie.</p> <p>¹ E4. Se tenir à jour par rapport aux développements récents des connaissances légales et administratives en rapport avec la pratique professionnelle.</p> <p>Et secondairement à :</p> <p>E5. Créer des contacts, ou intégrer un réseau de logopèdes en vue de partager savoirs, réflexions et pratiques, pratiquer le partage des savoirs et des pratiques avec d'autres professionnels de la santé ou de l'éducation qui sont concernés par les pathologies du langage, de la parole ou de la communication.</p> |
| Modes d'évaluation des acquis des étudiants | Partie 1 : Travail individuel Partie 2 : Examen écrit : Questions ouvertes. La note finale est la moyenne arithmétique des notes des parties 1 & 2. |
| Méthodes d'enseignement | Exposés |
| Contenu | Le cours comprend deux parties : Partie 1 : de l'exercice de l'art de guérir et de l'organisation légale des professions médicales et paramédicales - de la responsabilité civile du logopède et de la couverture du risque - de la responsabilité pénale et disciplinaire - de questions éthiques et juridiques liées à la pratique de la profession. Partie 2 : législation et organisation de la pratique professionnelle de la logopédie en Belgique (la logopédie dans les soins de santé en Belgique, conditions à satisfaire pour exercer la profession, rapports des logopèdes avec l'Institut National d'Assurance Maladie Invalidité, les associations professionnelles nationales et européennes, l'EBP au service de la pratique logopédique). |
| Ressources en ligne | Les informations pratiques relatives au cours (e.g., l'agenda, les supports, les annonces, etc.) se trouvent sur Moodle |
| Faculté ou entité en charge: | ELOG |

| Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE) | | | | |
|--|--------|---------|-----------|---|
| Intitulé du programme | Sigle | Crédits | Prérequis | Acquis d'apprentissage |
| Master [120] en logopédie | LOGO2M | 3 | |  |